

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 25-19

**Nombre de
Conseillers : 15**

**En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15**

L'an deux mil dix-neuf,

Le 1^{er} octobre

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT ROMAIN AU MT D'OR, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre CURTELIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 septembre 2019

Madame Dominique GENTY-CORNET est nommée secrétaire de séance.

Présents : M. CURTELIN, Maire, Mesdames BATTESTI-BENOIT, DESLANDE, GELIN, GENTY-CORNET, GOUT, SARVARY, VIGIER, Messieurs CARNET, DELABIE, GOHLKE, JURIE DES CAMIERS, POUSSINEAU, PUPIER, WAGET

**Objet : FIXATION DES TARIFS DES DROITS DE PLACE ET STATIONNEMENT
DES FORAINS POUR LE MARCHE AUX EPICES D'OCTOBRE 2019**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des évènements de commémoration du tricentenaire de la naissance de Pierre POIVRE, un marché aux épices aura lieu le dimanche 13 octobre de 10 à 17H.

Considérant que ce marché exceptionnel suppose occupation du domaine public,

Considérant que la salle Pierre Poivre et, le cas échéant la place de l'église à St Romain offre des possibilités d'installation des commerçants,

Il est proposé de fixer

- la réservation minimale à 1 table et 2 chaises par exposant,
- le tarif des droits de place, pour la journée d'occupation, comme suit :
 - 40€ par emplacement simple de 1.20 m X 0.6m
 - 70€ par emplacement double

Le règlement à réception d'un titre émis par le service comptable auprès de la Trésorerie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité : Adopte ce tarif.

Délibéré en mairie les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Pierre CURTELIN



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

et publication ou notification
du